République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 05/05/2022 Recu en préfecture le 05/05/2022

Affiché le

ID: 023-200067189-20220503-BC20220503-DE

BC2022/05/03

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 mai 2022 - Délibération n° BC2022/05/03

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES COMMUNAUTAIRES LABELISES QUAL'ITI CREUSE POUR L'ANNEE 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mai, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 26 avril 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle - COTICHE Thierry.

Etaient excusés:

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la compétence de la Communauté de communes relative à « la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion, le balisage, la valorisation des chemins de randonnées et des sentiers de découverte et d'interprétation » inscrit au bloc de compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Vu le classement d'intérêt communautaire de 30 sentiers de randonnées multi-pratiques et de 11 sites naturels.

Vu que la Communauté de communes a en charge l'entretien de ces sites et sentiers (végétation, balisage, équipements, signalétique).

Vu le règlement d'aide du Conseil Départemental de la Creuse en matière d'entretien des sentiers de randonnées labellisés Qual'iti Creuse.

Vu la délibération n°2021/03/2021 du 23/03/2021 relative à l'attribution du marché 2021-07 Entretien des sites et sentiers de randonnée communautaires (balisage et végétation) 2021-2023

Le Conseil Départemental de la Creuse apporte son soutien financier aux collectivités pour l'entretien des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) ayant obtenu le label « Rando Qual'iti Creuse ». Les sentiers intercommunaux qui répondent à ce critère sont au nombre de 11 pour un linéaire total de 118,55 km

Cette aide porte sur 30% du montant HT, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 90 €/km/an dans le cas où la collectivité fait appel à des chantiers d'insertion.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022

Reçu en préfecture le 05/05/2022

Affichede et des sentiers

Sur la base des prix retenus pour le marché 2021-07, des besoins d'entretier plan de financement prévisionnel est le suivant :

ID: 023-200067189-20220503-BC20220503-DE

Dépenses en € HT	Recettes en € HT		
 Entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire labellisés « Qual'iti Creuse » : 6 208,77 € 	 Conseil Départemental de la Creuse – 30%: 1862,65 € Communauté de communes – 70%: 4346,12 € 		
TOTAL DES DEPENSES : 6 208,77 €	TOTAL DES RECETTES : 6 208,77 €		

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- → Approuve le programme d'entretien et le plan de financement 2022 de l'opération présentée.
- → Autorise M. Le Président à solliciter le concours financier auprès du Conseil Départemental de la Creuse pour l'année 2022.
- → Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.

